



Vous devez remplir cette annexe si vous avez aliéné des immobilisations en 2014 ou si vous devez déclarer un gain en capital résultant d'une provision demandée en 2013.

Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés et reportez le résultat de vos calculs à la ligne correspondante de l'annexe pour chaque catégorie de biens.

Si vous avez subi une perte, inscrivez à la ligne appropriée le montant de cette perte, précédé du signe moins (-).

A. Immobilisations (autres que celles visées aux parties B et C)

Actions et unités de fonds communs de placement

Nom de la société ou du fonds	Produit de l'aliénation		A
Nombre d'actions ou d'unités	Prix de base rajusté	-	B
Date d'acquisition	Dépenses engagées pour l'aliénation	-	C
Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C	Gain (ou perte)		▶ 10

Obligations, créances, parts dans une société de personnes et autres titres ou biens

Émetteur	Produit de l'aliénation		A
Valeur nominale	Prix de base rajusté	-	B
Date d'échéance	Dépenses engagées pour l'aliénation	-	C
Date d'acquisition	Gain (ou perte)		▶ 12

Biens immeubles et biens amortissables – Ne tenez pas compte des pertes subies lors de l'aliénation de biens amortissables.

Adresse ou désignation officielle	Produit de l'aliénation	13	A
Date d'acquisition	Prix de base rajusté	-	B
	Dépenses engagées pour l'aliénation	-	C
Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C	Gain (ou perte)		▶ 14

Biens d'usage personnel (automobile, chalet, bateau, etc.) – Consultez le guide à la ligne 139.

Description	Produit de l'aliénation	15	A
Date d'acquisition	Prix de base rajusté	-	B
	Dépenses engagées pour l'aliénation	-	C
Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C	Gain		▶ 16

Biens précieux (bijoux, pièces de monnaie, tableaux, timbres, etc.) – Consultez le guide à la ligne 139.

Description	Produit de l'aliénation		A
Date d'acquisition	Prix de base rajusté	-	B
	Dépenses engagées pour l'aliénation	-	C
Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C	Total	= 18	
Pertes relatives à l'aliénation de biens précieux subies dans les années précédentes		- 19	
Montant de la ligne 18 moins celui de la ligne 19. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	Gain net		▶ 20

Gains (ou pertes) en capital, <i>relevé 3, case I; relevé 15, case 12</i> (autres que ceux visés à la ligne 47); <i>relevé 16, case A moins case H; relevé 25, case B</i>	+ 22
Gains (ou pertes) en capital provenant d'une société de personnes (s'ils ne sont pas inscrits à la ligne 22)	+ 24
Gain en capital réputé selon le formulaire TP-1129	+ 25
Additionnez (ou soustrayez, s'il y a lieu) les montants des lignes 10, 12, 14, 16, 20, 22, 24 et 25.	= 26

Continuez vos calculs à la page suivante.

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.



T4G1 ZZ 84527149

Montant de la ligne 26 _____

Perte en capital résultant de la réduction d'une perte à l'égard d'un placement dans une entreprise.
Remplissez le formulaire TP-232.1.

Montant de la ligne 26 moins celui de la ligne 28 _____ **Gains (ou pertes) en capital avant provisions**

Provision de 2014 relative aux biens aliénés en 2014. Consultez le guide à la ligne 139.

Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 32 _____

Provision de 2013 _____ 36 _____

Provision de 2014 relative aux biens aliénés avant 2014 _____ - 38 _____

Montant de la ligne 36 moins celui de la ligne 38 _____ = 40 _____

Additionnez les montants des lignes 34 et 40.

Reportez le résultat, qu'il soit positif ou négatif, à la ligne 88. **Gains (ou pertes) en capital** _____

26	
28	
30	
32	
34	
40	
44	

B. Biens relatifs aux ressources

Nom de la société _____

Produit de l'aliénation _____ **A**

Nombre d'actions, s'il y a lieu _____ Prix de base rajusté _____ - **B**

Date d'acquisition _____ Dépenses engagées pour l'aliénation _____ - **C**

Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C _____ **Gain (ou perte)** _____

Gains (ou pertes) en capital provenant de biens relatifs aux ressources, *relevé 15, case 12* (autres que ceux visés à la ligne 22) _____ +

Gains (ou pertes) en capital provenant d'une société de personnes (s'ils ne sont pas inscrits à la ligne 47) _____ +

Additionnez les montants des lignes 46 à 48.

Reportez le résultat, qu'il soit positif ou négatif, à la ligne 88. **Gains (ou pertes) en capital** _____

46	
47	
48	
50	

C. Biens agricoles ou biens de pêche admissibles ou actions admissibles de petite entreprise

(autres que ceux visés à la ligne 234 de votre déclaration) Cochez la ou les cases correspondant aux biens aliénés : biens agricoles admissibles 51

biens de pêche admissibles 52

actions admissibles de petite entreprise 53

Description _____

Produit de l'aliénation _____ **A**

Nombre d'actions, s'il y a lieu _____ Prix de base rajusté _____ - **B**

Date d'acquisition _____ Dépenses engagées pour l'aliénation _____ - **C**

Montant de la ligne A moins ceux des lignes B et C _____ **Gain (ou perte)** _____

Gains (ou pertes) en capital, *relevé 15, case 10; relevé 16, case H; relevé 25, case C* _____ +

Gains (ou pertes) en capital provenant d'une société de personnes (s'ils ne sont pas inscrits à la ligne 56) _____ +

Additionnez les montants des lignes 54 à 58. **Gains (ou pertes) en capital avant provisions** _____

Provision de 2014 relative aux biens aliénés en 2014 _____ -

Montant de la ligne 60 moins celui de la ligne 63 _____ =

Provision de 2013 relative aux biens aliénés **avant le 19 mars 2007** (ligne 72 de l'annexe G de 2013) _____ 71 _____

Provision de 2014 relative aux biens visés à la ligne 71 _____ - 72 _____

Montant de la ligne 71 moins celui de la ligne 72 _____ = 73 _____

Provision de 2013 relative aux biens aliénés **après le 18 mars 2007** (lignes 63 et 77 de l'annexe G de 2013) _____ 74 _____

Provision de 2014 relative aux biens visés à la ligne 74 _____ - 77 _____

Montant de la ligne 74 moins celui de la ligne 77 _____ = 80 _____

Additionnez les montants des lignes 68, 73 et 80.

Reportez le résultat, qu'il soit positif ou négatif, à la ligne 88. **Gains (ou pertes) en capital** _____

54	
56	
58	
60	
63	
68	
73	
80	
84	

Revenu d'agriculture ou de pêche résultant de l'aliénation d'une immobilisation incorporelle.
Inscrivez uniquement la partie qui donne droit à la déduction. Consultez le guide à la ligne 292. _____ 86 _____

D. Gains en capital imposables (ou perte nette en capital)

Total des montants des lignes 44, 50 et 84 _____

Report des gains en capital résultant de l'aliénation d'actions de petite entreprise _____ -

Montant de la ligne 88 moins celui de la ligne 94 _____ =

Montant de la ligne 96 multiplié par 50 %. Si le résultat est **positif**, reportez-le à la ligne 139 de votre déclaration. S'il est **négatif**, ne l'inscrivez pas à la ligne 139 de votre déclaration. Voyez la partie « Perte nette en capital » dans le guide, à la ligne 139. **Gains en capital imposables (ou perte nette en capital)** _____ x **50 %** _____

88	
94	
96	
98	

